



HAAC

COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 25 /HAAC/19/P

PROROGATION D'AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE RADIODIFFUSIONS SONORES FM

1- La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), en application de l'article 24 de la loi organique n° 2018-029 du 10 décembre 2018 portant modification de la loi organique n°2004-021 du 15 décembre 2004, envisage d'étendre l'espace médiatique audiovisuel par l'autorisation de radiodiffusions sonores FM.

A cet effet, la HAAC a lancé depuis le 13 août 2019 un appel d'offres en vue de l'autorisation d'installation et d'exploitation de stations de radiodiffusions sonores FM privées commerciales, confessionnelles ou communautaires dans les préfectures du Golfe, d'Agoè-Nyivé, du Zio, d'Agou, de Kpélé, de la Kozah, de Dankpen, de la plaine du Mô, de Tône et dans l'Oti Nord.

2 Le dossier de candidature pour le présent appel d'offres est disponible sur le site web de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication : www.haactogo.tg et consultable en version papier au siège de la HAAC.

Les informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site ou au siège de la HAAC.

3 La date limite de dépôt des soumissions initialement prévue le 25 octobre 2019 est prolongée d'une semaine.

4 La date limite de dépôt des offres est fixée au 04 novembre 2019 à 8H00

5 L'ouverture des plis se fera le même jour à 09H00 en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Fait à Lomé, le **12 2 OCT 2019**

Le Président de la HAAC



IGNE

Ritalounani TELOU